
À : Chargées et chargés de cours
De : Décanat des affaires départementales
Objet : Crédits d'impôt

Bonjour,

Si vous êtes un(e) chargé(e) de cours en double emploi et que chaque année vous devez repayer des impôts, veuillez prendre note qu'il est possible de modifier vos crédits d'impôt en enlevant le montant personnel de base. Cela permet d'augmenter le montant d'impôt prélevé sur votre salaire.

Pour remplir le formulaire ou pour toutes questions, veuillez communiquer avec Cathy Gagné, technicienne en personnel et rémunération au Service des ressources humaines à l'adresse suivante : Cathy_Gagne@uqac.ca.

Cordialement



Valérie Legendre-Guillemin
Doyenne des affaires départementales